

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 17 décembre 2024, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 11 décembre 2024.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BBALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, CAMPAGNE Laurence, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, PATRIARCA Jean-François, PHILIPPS Pierre-Marie, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, LACOMBE Dorian.

<u>Pouvoirs :</u> Mme Aurélie LÉGER	à	Mme Valéry MOUNY
M. Christian ALLIOD	à	M. Chun-Jy LY
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Daniel RAPHOZ
M. Stéphane GRATTAROLY	à	Mme Khadija UNAL
Mme Catherine MITIS	à	M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Balaky-Yem Phoramy BBALEY
M. Jean-Louis GUIDERDONI	à	M. Mathieu CLAVEL
Mme Marie FLORES	à	Mme Laurence MERIAUX

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme Françoise Jean-Alexis

Secrétaire de séance : M. BBALEY Balaky-Yem Phoramy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 17 décembre 2024 ont été affichés le 24 décembre 2024.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission d'office.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/11/2024.
4. Présentation du rapport annuel de la SPL Territoire d'Innovation – exercice 2023.
5. Présentation du rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.
6. Admission en non-valeur.
7. Décision modificative n°2 au budget primitif 2024.
8. Ouverture des crédits d'investissement avant vote du BP 2025.
9. Autorisations de programme et crédits de paiement.
10. Débat d'orientations budgétaires 2025.
11. Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2025.
12. Convention entre les communes et Pays de Gex aggro pour le versement des fonds de l'ami sequoia du programme ACTEE2.
13. Versement d'une subvention exceptionnelle Comité laïcité République.
14. Attribution MAPA n°2024com7 fourniture et maintenance de panneaux lumineux et écrans intérieurs.
15. Régime indemnitaire instaurant une indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière de la police municipale.
16. Recrutement et rémunération de personnel enseignant pour les études surveillées.
17. Modification du tableau des emplois de la commune.
18. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en mois de novembre 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs Mme Aurélie LÉGER à Mme Valéry MOUNY ; M. Christian ALLIOD à M. Chun-Jy LY ; Mme Mylène MAILLOT à M. Daniel RAPHOZ ; M. Stéphane GRATTAROLY à Mme Khadija UNAL ; Mme Catherine MITIS à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Nadia CARR-SARDI à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY ; M. Jean-Louis GUIDERDONI à M. Mathieu CLAVEL ; Mme Marie FLORES à Mme Laurence MERIAUX), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur BABALEY Balaky-Yem Phoramy est désigné pour remplir cette fonction par 25 voix pour et 2 abstentions (Jean-Loup KASTLER, et Christian LANDREAU).

2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission d'office.

Madame Françoise JEAN-ALEXIS 4ème sur la liste « Ferney en Grand » est ainsi appelée à siéger au conseil municipal de Ferney-Voltaire à compter du 10 décembre 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de Madame Françoise JEAN-ALEXIS en qualité de conseillère municipale 4ème sur la liste « Ferney en Grand » suite à la démission d'office de Madame Myriam MANNI.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/11/2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 5 novembre 2024 est adopté par 22 voix pour, 3 abstentions (VINNE-SPINELLI Rémi, LACOMBE Dorian, et Christian LANDREAU) et 2 ne prennent pas part au vote (Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ).

4. Présentation du rapport annuel de la SPL Territoire d'Innovation – exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte dudit rapport.

5. Présentation du rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte dudit rapport.

6. Admission en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessus, pour un montant de 15 038,99 €. Il autorise par 26 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints délégués, à passer les opérations comptables correspondantes.

7. Décision modificative n°2 au budget primitif 2024.

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 2 décembre 2024 et considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en cours d'année, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Christian LANDREAU et Nicolas KRAUSZ) la décision modificative n°2 au budget primitif 2024.

8. Ouverture des crédits d'investissement avant vote du BP 2025.

Après l'avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics du 2 décembre 2024, et considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement en attendant le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Christian LANDREAU et Nicolas KRAUSZ) l'ouverture de crédits d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) des crédits d'investissement ouverts en 2024 au titre du budget principal de la commune, soit un montant de 2 526 963 € (hors chapitre 16 *Remboursement d'emprunts*) et opérations liées aux autorisations de programme, répartis comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts hors AP/CP en 2024	Crédits 2025
10	4 037 632 €	1 009 408 €
13	10 792 €	2 698 €
20	474 531 €	118 633 €
21	5 419 498 €	1 354 874 €
23	-	-
26	16 400 €	4 100 €
27	149 000 €	37 250 €
Total	10 107 854 €	2 526 963 €

9. Autorisations de programme et crédits de paiement.

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics en date du 2 décembre 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, ajuste par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Christian LANDREAU et Nicolas KRAUSZ) les crédits de paiement et les autorisations de programme tel que présenté ci-après :



Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Aménagement du secteur de Veudagne	1 000 000 €	284 660,49 €	28 320 €	440 000 €	247 019,51 €
Développement du parc de vidéoprotection	650 000 €	164 916,17 €	220 000 €	265 083,83 €	-
Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières	1 947 000 €	1 321 942,21 €	227 046,53 €	398 011,26 €	-
Modernisation de l'éclairage public	800 000 €	-	300 000 €	300 000 €	200 000 €

10. Débat d'orientations budgétaires 2025.

Le conseil municipal décide le report de ce point au prochain conseil municipal prévu le mardi 14 janvier 2025.

11. Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet par 21 voix pour, 3 contres (Jean-Loup KASTLER, Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE et Nicolas KRAUSZ), et 3 abstentions (Christian LANDREAU, Matthieu CLAVEL et Rémi VINNE-SPINELLI) un avis favorable sur les dates susmentionnées pour l'ouverture dominicales et jours fériés 2025. Il autorise par 21 voix pour, 3 contres (Jean-Loup KASTLER, Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE et Nicolas KRAUSZ), et 3 abstentions (Christian LANDREAU, Matthieu CLAVEL et Rémi VINNE-SPINELLI) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à prendre un arrêté municipal d'ouverture dominicale pour lesdites dates.

12. Convention entre les communes et Pays de Gex agglo pour le versement des fonds de l'ami sequoia du programme ACTEE2.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par 25 voix pour et 2 absentions (Christian LANDREAU et Jean-Loup KASTLER) la signature de la convention entre les communes de Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Saint-Genis-Pouilly et Ségny et Pays de Gex agglo pour le versement des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2. Il autorise par 25 voix pour et 2 absentions (Christian LANDREAU et Jean-Loup KASTLER) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

13. Versement d'une subvention exceptionnelle Comité laïcité République.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve par 26 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le versement de la subvention exceptionnelle à l'association Comité Laïcité République, sise 54 rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris, pour un montant de 2600 €, étant précisé que le budget 2024 comporte des crédits suffisants à l'article 65748. Il autorise par 26 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

14. Attribution MAPA n°2024com7 fourniture et maintenance de panneaux lumineux et écrans intérieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le marché à la société LUMIPLAN VILLE SAS (30 165 532 00105) sise 1 Impasse Augustin Fresnel 44815 Saint Herblain, pour un montant total de 56 116,80 euros TTC la première année. Il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tout document s'y rapportant avec la société.

15. Régime indemnitaire instaurant une indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière de la police municipale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, instaure par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) une indemnité spéciale de fonction et d'engagement comprenant deux parts est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires des cadres d'emplois suivants :

- cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Il applique par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) dès le 1er janvier 2025 les dispositions de la présente délibération sur la base des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2024. Et il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer toutes les pièces relatives à ce marché ainsi que tout document s'y rapportant

16. Recrutement et rémunération de personnel enseignant pour les études surveillées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'autorité territoriale à recruter des fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale pour assurer des fonctions d'enseignement dans le cadre de la mise en œuvre d'études surveillées pour un volume global de 12 heures hebdomadaires. Il applique par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) les taux de rémunération maximums autorisés par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 tels que mentionnés dans le tableau suivant :

Taux de l'étude surveillée au 01/02/2017	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20.03 €
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22.34 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	24.57

Le conseil municipal dit par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement au personnel enseignant sur présentation des justificatifs nécessaires. Il fixe par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) au 13 décembre 2024 la date d'effet de la présente délibération. Il précise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales ainsi que l'augmentation du salaire minimum de croissance. Et il autorise par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

17. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune telles que présentées, autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 24 décembre 2024.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>